

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 21 MAI 2015**

**Délibération**  
**n° 2015.05. 60.B**

**Village d'entreprises  
Les Molines Nord -  
Travaux de  
construction - Lot n°3  
"Charpente  
métallique" : avenant  
n°1**

**LE VINGT ET UN MAI DEUX MILLE QUINZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 mai 2015**

**Secrétaire de séance** : Jacky BOUCHAUD

**Membres présents** :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.05. 60.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES NORD - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT  
N°3 "CHARPENTE METALLIQUE" : AVENANT N°1**

Par délibération n°40 B du 22 mars 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation des marchés à procédure adaptée pour la construction du village d'entreprises Les Molines Nord à Angoulême.

La commission pour les marchés adaptés du 5 décembre 2013 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°3 « charpente métallique » à la société TROISEL – Zone Industrielle – BP 20026 – 32502 FLEURANCE CEDEX pour un montant de 141 707 € HT.

La prestation prévue à la ligne 1.1.3 du marché de base « ramasse panne et fixations » d'un montant de 3 207 € HT ne sera pas réalisée. Il est donc nécessaire de passer un avenant en moins-value.

Le montant de l'avenant n°1 en moins-value s'élève à 3 207 € HT.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°1 au lot n°3 « charpente métallique » confié à la société TROISEL – Zone Industrielle – BP 20026 – 32502 FLEURANCE CEDEX ayant pour objet une prestation en moins-value d'un montant de 3207 € HT.

Le montant du marché est ramené de 141 707 € HT à 138 500 € HT, soit une diminution de 2,26% par rapport au montant initial du marché.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en qualité de 3<sup>ème</sup> vice-présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**28 mai 2015**

**Affiché le :**

**28 mai 2015**